

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 8 (1900)
Heft: 7

Quellentext: Rapport de la commission exécutive au grand comité des monuments
Davel
Autor: Delessert, C.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT

DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE AU GRAND COMITÉ DES MONUMENTS DAVEL

De l'esclave endormi le sort est mérité,
Tout peuple doit choisir, sommeil ou liberté.

(A. RICHARD.)

Messieurs,

La statue de Davel est maintenant érigée sur la place où le martyr a été jugé par ses compatriotes et un bloc erratique marque à Vidy la place où il a versé son sang. Le moment est donc venu de vous rendre compte de la mission dont vous nous avez chargés. Elle consistait :

1° à prendre les mesures pour ériger à Lausanne un monument digne de Davel ;

2° à faire élever à Vidy, sur l'emplacement où il fut exécuté, une colonne commémorative.

Considérations générales. — Souvent lâche et égoïste, l'humanité a cependant le besoin de rendre hommage à ceux qui se sont montrés des hommes dans le sens élevé du mot. Tardive à le faire, elle sent toutefois qu'il faut lutter contre l'abaissement des caractères en mettant en lumière ceux qui, sortis d'eux-mêmes, ont combattu jusqu'au sang pour donner à la foule ces biens immatériels d'une valeur inestimable qu'on appelle la liberté de conscience et la liberté politique.

Dans notre pays, ces hommes-là sont rares.

Le premier d'entre eux, Davel, a été, dès l'aurore de notre indépendance, l'objet de la reconnaissance de ceux qui venaient de sortir du pays de servitude. Nos hommes politiques, nos écrivains nationaux, nos artistes, les penseurs, en un mot, ont à l'envi célébré sa pure et glorieuse vie, en la

donnant en exemple à la jeunesse si elle veut conserver et défendre la Patrie et la Liberté.

Le peuple vaudois a senti sa dette de reconnaissance s'augmenter à mesure qu'il a pu apprécier davantage ce que vaut l'indépendance. Il semblait que cette dette ne serait acquittée que lorsqu'un monument convenable serait placé à l'endroit où il rendit compte et qu'une modeste pierre marquerait à Vidy la place où de son sang généreux il arrosa la terre vaudoise asservie, pour en faire sortir les germes de liberté étouffés par le régime oppressif de maîtres jaloux et soupçonneux.

Au commencement de 1891, ce sentiment prit une grande force d'expansion et se manifesta dès le début par la formation du comité de 32 membres, auquel nous rendons compte aujourd'hui. Nous donnons comme annexe la liste de ses membres, dont plusieurs sont morts avant la tâche accomplie ; ce sont René Guisan, Frédéric Dubrit, Jules Brun, Emile Payot.

La commission exécutive est composée des citoyens Delessert, Camille, président ; Favey, Georges, vice-président ; Paccaud, Emile, caissier ; van Muyden, Berchtold, secrétaire ; Secretan, Edouard, et Bonjour, Emile.

Comme suppléants : Dupraz, Louis ; Guisan, René.

Souscriptions. — Le point de départ de son activité fut de provoquer des souscriptions et de leur donner le plus d'élan possible, car, d'après un premier devis, il fallait trouver une somme de 75,000 francs se décomposant ainsi :

Frais de concours, prix aux concurrents . . .	Fr.	5000
Monument du château	»	62,000
Frais pour Vidy, environ	»	8000
Ensemble . . .	Fr.	75,000

Dès le commencement de 1891, un appel fut adressé au

public par la voie des journaux ; aux autorités communales par voie de circulaires. Des comités de district composés de citoyens dévoués furent institués, avec mission de former des sous-comités de cercle et de concentrer en leurs mains les dons de leur région, pour les faire parvenir au comité central, représenté par la commission exécutive.

Les souscriptions furent l'expression d'un sentiment à la fois religieux et patriotique, car l'Eglise nationale s'y associa par une collecte faite dans ses temples le jour du Jeûne de 1891, laquelle produisit fr. 4315 01 cent., de son côté, l'Union chrétienne apporta son obole.

Le sentiment patriotique se manifesta par des dons venus de l'étranger (Etats-Unis d'Amérique, Tunis, Algérie, etc.), par ceux des écoles, du public de toutes les classes et par ceux des autorités cantonales et communales.

Close le 31 décembre 1893, avec une somme de fr. 52,282 37, la souscription ne permettait pas encore de satisfaire aux exigences du devis estimant la dépense probable à fr. 75,000. Mais son résultat constituait un puissant encouragement. En réalité, elle fut un élan vers l'idéal et prouve que, malgré la masse d'égoïsme dont elle est pétrie, il y a dans l'humanité un besoin inassouvi de satisfactions plus élevées. L'œuvre de Davel a fourni l'occasion d'une de ces manifestations, ce qui valut aux promoteurs de cette œuvre les critiques méritées des gens pratiques en affaires et en politique, estimant qu'un petit peuple, peu riche, avait mieux à faire que de mettre son argent à élever des monuments à un visionnaire.

Pour conserver à l'œuvre son caractère essentiellement vaudois, le Comité unanime avait décidé de ne pas solliciter de subside de la Confédération. En compensation, dès le début, le Conseil d'Etat nous avait affirmé sa vive sympathie et déclaré son intention de participer à la réalisation de l'œuvre.

En effet, par décret du 15 mai 1894, le Grand Conseil vota, sur le préavis du Conseil d'Etat et de sa commission unanime, une participation de 10,000 francs. A titre de renseignement, ajoutons que dans sa séance du 8 mai 1894, sur la proposition de M. le député Eugène Fonjallaz, le Grand Conseil unanime abandonna en faveur de l'œuvre son indemnité de présence. En outre, l'Etat contribua aux frais des travaux préparatoires pour l'installation du monument du Château, ainsi qu'à ceux de son inauguration, qui eut lieu le 14 novembre 1898.

De leur côté, les autorités de Lausanne ne restèrent point en arrière et manifestèrent leur sympathie en diverses circonstances. Elles allouèrent à l'œuvre dans son ensemble une somme de 6000 francs et contribuèrent spécialement aux travaux de Vidy par une somme de 300 francs, pour les frais de terrassement, somme représentée par du travail fourni.

Au 31 décembre 1894, le capital disponible s'élevait à fr. 66,273 40.

Les dons recueillis furent placés successivement à la Banque cantonale, en dépôt au 3 $\frac{1}{2}$ %, sauf les sommes nécessaires aux besoins courants.

Dans sa séance du 20 février 1892, le Grand Conseil accorda la personnalité morale à la Société des monuments Davel jusqu'au 31 décembre 1900.

Emplacements. — Ayant obtenu la participation des autorités du canton et de Lausanne, il restait à fixer l'emplacement du monument principal et à poursuivre les études en vue du concours artistique.

La question de l'emplacement était d'une importance capitale. Pour qu'elle fût résolue avec toute la compétence possible, on en confia l'étude à une commission d'historiens, d'architectes et d'artistes. Elle accepta son mandat avec joie

et s'en acquitta avec un patriotique désintéressement. Elle était composée comme suit :

MM. Herminjard, A.-L., professeur.

Naëff, François, pasteur.

Vuillermet, Charles, peintre.

Lugeon, Raphaël, sculpteur.

Dumur, Benjamin, président du Tribunal.

Marcel, Th., docteur, à Paris.

van Muyden, Ch., architecte.

Isoz, Francis, architecte.

Maillefer, Paul, professeur,

lequel fut appelé à présider cette commission.

La commission examina la question sous toutes ses faces. Elle partit d'abord de ce principe que les statues historiques ne peuvent que gagner, au point de vue esthétique, à être élevées dans un lieu relativement restreint (Ex. celle d'Etienne Dolet, de Coligny, etc., à Paris). En conséquence, elle écarta comme trop vaste la place de Montbenon. La place de St-François aurait pu convenir, mais son absence de cachet historique, le stationnement des fiacres, la circulation rapide de gens affairés, la firent écarter aussi. Restaient deux places : la Palud et celle du Château.

La Palud a arrêté l'attention de cette commission ; on est sur un terrain essentiellement lausannois. Les constructions particulières, l'Hôtel de Ville, la fontaine ont conservé un caractère original et d'époque que l'on ne retrouve plus au même degré dans les autres parties de la ville ; on est au centre du drame, mais cette place éveille des souvenirs peu glorieux, puis livrée deux fois par semaine au brouhaha du marché, elle ne convie pas au recueillement que doit inspirer la figure de Davel. La place du Château obtint la préférence pour les motifs ci-après :

« Si Davel occupe la première place parmi les précurseurs de la révolution helvétique, parmi les patriotes martyrs, si

le canton de Vaud et la Suisse honorent tout particulièrement sa mémoire, cela tient principalement à la noble attitude de cet homme dès le moment de son arrestation, dans sa prison, devant ses juges, sur l'échafaud. C'est là que Davel fut héroïque, sublime. Il supporta les angoisses de la torture, il marcha au supplice avec le calme inspiré, avec la sereine résignation dont faisaient preuve les premiers chrétiens mourant pour leur foi. C'est par là qu'il s'impose à la reconnaissance et à l'admiration de ses compatriotes. C'est ainsi qu'il accomplit sa mission d'*apôtre*, mission à laquelle il se croyait appelé par une puissance supérieure.

Or la Cité, mieux que toute autre partie de la ville, rappelle la grande figure du major, souffrant en héros pour une noble cause. C'est donc à la Cité et sur la place du Château que la statue de Davel serait le mieux dans son cadre historique. Si elle y est éloignée de la foule, elle n'en sera que plus près des hautes autorités cantonales. Entourée des bâtiments où siège notre gouvernement, cette place, essentiellement vaudoise, conviendrait d'une façon toute particulière à celui qui, le premier, rêva une patrie vaudoise libre et indépendante. »

Votre Comité adopta cette manière de voir, estimant que la statue du héros ne pouvait à Lausanne être nulle part mieux que sur la place du Château, centre et cœur politique du canton, sous la sauvegarde des hauts magistrats en qui le pays a justement placé sa confiance.

Le Conseil d'Etat accorda avec empressement l'autorisation nécessaire et, par son office du 26 décembre 1893 et 5 janvier 1894, nous informa qu'il verrait avec le plus grand plaisir le monument projeté érigé sur cet emplacement.

La place du Château choisie, il s'agissait de déterminer à quel endroit de cette place la statue devait être érigée. Serait-ce sur l'esplanade supérieure, au haut de l'escalier par lequel on y accède, où près de la balustrade, face au lac,

regardant le pays, ou sur l'esplanade inférieure, dans l'axe de la rue Cité-Devant, au milieu de la place, ou en applique contre le Château.

Ce dernier avis prévalut ¹. M. Gaspard André, l'éminent architecte chargé par l'Etat d'élaborer des plans de restauration de cet édifice, avait prévu que la statue devait être placée devant le mur du Château, au-dessous et à égale distance de deux fenêtres de l'époque, la face tournée vers la rue de la Cité-Devant.

Organisation du concours. — Votre Comité unanime ratifia le choix de l'emplacement et donna à la commission exécutive les pleins pouvoirs pour le choix du jury et l'organisation d'un concours général où seraient admis les artistes suisses, quel que fût leur domicile, et les artistes étrangers domiciliés en Suisse. Un crédit de 6000 francs fut alloué pour les frais du concours et du jury.

Celui-ci fut composé de trois sculpteurs, de deux peintres, de trois architectes, d'un délégué de l'Etat de Vaud et d'un délégué de la commune de Lausanne et, comme président, du président de votre comité.

Nous donnons comme annexe l'indication des membres de ce jury.

Il se réunit pour la première fois à Lausanne le 13 janvier 1894 pour élaborer le programme de concours, sur la base d'un projet obligeamment établi par le colonel de Saussure, de Genève. Après une très longue discussion, le programme définitif fut établi dans la teneur où il figure aux annexes du présent rapport.

Il fixait le prix de l'exécution complète, à forfait, du monument, à fr. 50,000, la somme destinée à récompenser les

¹ Disons cependant que, au lendemain d'une séance du jury qui avait eu lieu le 7 avril 1894, M. le sculpteur Lambert vint annoncer au président qu'il aurait préféré la statue sur l'esplanade supérieure, face au lac, et demanda l'insertion au procès-verbal de cette opinion qu'il n'avait pas manifestée la veille pour ne pas faire opposition à ses collègues.

artistes à fr. 6000 et le 1^{er} mai 1895 comme terme fixé aux concurrents pour faire arriver leurs projets à Lausanne.

M. Lambert pour cause de santé, et M. Burnand, pour cause de surcroît de travail, durent renoncer à faire partie du jury. Ils furent remplacés par M. Landry, sculpteur à Neuchâtel et M. Raphaël Lugeon, sculpteur à Lausanne.

Résultat du concours. — Le 1^{er} mai 1895, le Comité avait reçu 17 projets complets. Dans le local de la Grenette décoré avec beaucoup de goût par MM. Ch. Vuillermet et Welti, ils furent exposés publiquement pendant 20 jours, soit du 6 au 26 mai. Les 15 et 16 furent réservés au jury pour ses opérations. L'exposition fut très goûtée du public et l'on compta tel jour où elle reçut plus d'un millier de visiteurs.

Le jury consacra donc deux jours entiers à l'examen des projets. Il fut convenu qu'aucun projet ne serait éliminé si cette élimination n'était prononcée à l'unanimité.

Deux projets incomplets furent, en raison de cela et malgré leur mérite, écartés d'emblée.

Des 17 projets complets, huit furent éliminés à l'unanimité. Il en restait neuf en discussion.

Chaque membre du jury devait exprimer par des chiffres son opinion sur un bulletin secret portant un numéro correspondant à celui du projet à apprécier.

L'expert devait examiner :

1^o L'ensemble du projet au point de vue de l'harmonie du piédestal avec la statue, et de l'harmonie de l'ensemble du monument avec l'emplacement désigné pour le recevoir ;

2^o la valeur de l'expression de la tête, de la fidélité du type national, de la beauté du geste et enfin de l'exactitude historique du costume.

Sous les deux rapports sus-indiqués, ce fut le projet portant la devise *Liberté et Patrie* qui obtint le plus grand

nombre de points, soit 278, tandis que celui qui le suivait immédiatement n'en obtenait que 171.

Après ce jugement préalable, le jury fut invité à se grouper devant chaque projet successivement et à discuter chacun d'eux dans toutes ses parties. La parole était donnée en premier lieu au plus âgé, puis par rang d'âge jusqu'au plus jeune. L'ordre s'établit ainsi : MM. Salmson, Doret, Burnat, Rouge, André, Landry, Ruffy, Vuillermet et Lugeon.

De l'avis de chacun d'eux, le projet *Liberté et Patrie* était de beaucoup supérieur à tous les autres.

La critique terminée, le jugement définitif prononcé, le jury unanime accorda au projet *Liberté et Patrie* un premier prix de 2500 francs et décida de ne pas accorder de deuxième prix, voulant marquer la différence de valeur artistique entre ce projet et les suivants, puis d'attribuer deux troisièmes prix *ex-æquo* de 1000 francs chacun aux projets *Pro Patria* et *Pour mon pays* et un quatrième prix de 500 francs au projet *Jus suum quique tribuent*.

Le président ouvrit alors les plis contenant les noms des concurrents et eut la joie patriotique de proclamer comme auteur du projet *Liberté et Patrie* un enfant du canton de Vaud, M. Maurice Reymond, originaire de la Vallée de Joux, statuaire à Paris.

Les deux troisièmes prix furent décernés à M. A. Foretay, statuaire à Paris, et à M. Paul Amlehn, statuaire à Paris.

Le quatrième, à M. Natale Albisetti, à Zurich.

Le jury termina son rapport au Comité par les conclusions suivantes :

« Le jury, exprimant sa confiance dans la conscience et le talent dont l'artiste a fait preuve, admettant l'existence de la figure allégorique, et ne voulant pas empiéter sur les convictions de l'auteur, estime que le monument peut être amélioré et doit certainement être modifié en ce qui concerne l'architecture.

» En conséquence, il demande à l'artiste une maquette colorée, au $\frac{1}{6}$ ou au $\frac{1}{3}$ d'exécution où sera reproduite une partie du château. Si le Comité le juge bon, cette maquette serait de nouveau soumise au jury.

» Une toile peinte de grandeur d'exécution pourra alors être présentée sur le mur du château pour juger du monument.

» Le Comité doit demander que l'artiste s'adjoigne un architecte connaissant bien le château. »

En confiant l'exécution à l'auteur du projet *Liberté et Patrie*, et en tenant compte, dans la mesure du possible, des observations ci-dessus, le jury estime que le Comité des monuments Davel dotera le peuple vaudois d'un monument parfaitement original, simple et puissant à la fois, digne de l'élan patriotique qui s'est manifesté dans le canton de Vaud en vue d'honorer la mémoire du précurseur de son indépendance.

Estimant avoir ainsi terminé la mission de confiance que vous avez bien voulu lui conférer, le jury a l'honneur de vous présenter, Monsieur le Président et Messieurs, l'hommage de ses sentiments les plus respectueux.

Paris, Lyon, Berne, Neuchâtel, Vevey et Lausanne, en mai et juin 1895.

Les membres du jury :

C. DELESSERT, président.	J. LANDRY, sculpteur.
J. SALMSON, sculpteur.	E. RUFFY, conseiller fédéral.
DORET-DE LA HARPE, sculpteur.	Ch. VUILLERMET, peintre.
E. BURNAT, architecte.	R. LUGEON, sculpteur.
G. ROUGE, architecte.	Ch. MELLEY, architecte,
G. ANDRÉ, architecte.	rapporteur.

L'auteur du projet accepta toutes ces conditions. Il déclara que, si on lui faisait l'honneur de lui confier la statue, il y

mettrait tout son patriotisme et tous les soins artistiques dont il serait capable. Il s'engageait à recourir aux conseils de M. Gaspard André et s'adjoignit pour le fond architectural M. Eugène Jost, architecte de talent, enfant du pays, qui s'est fait déjà connaître par des travaux importants.

Le statuaire s'engageait à livrer une seconde maquette dans le courant de janvier 1896. Quant à la toile peinte de grandeur réelle elle fut exécutée à Paris et, après avoir été utilisée dans la deuxième réunion des experts, elle a été offerte à l'Etat de Vaud, qui la tient à la disposition des comités de nos fêtes patriotiques.

* * *

Maurice Reymond (quelques notes biographiques). — Il ne nous paraît pas hors de propos de dire ici quelques mots du jeune statuaire vaudois à qui venait d'échoir l'honneur de nous doter d'une statue de Davel :

Né à Genève le 26 avril 1862, Maurice Reymond fit de bonnes études au collège, débuta dans l'enseignement, passa quelque temps en Russie en qualité de précepteur ; travailla ensuite sous Hugues Bovy, professeur de modelage, puis entra à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, à Paris, eut l'honneur de collaborer aux travaux de l'éminent statuaire Chapu et, déjà en 1889, obtenait à l'Exposition universelle de Paris une médaille de bronze. Il est l'auteur de la statue de l'Accalmie, appartenant au musée Rath ; de celle de Jean Calvin ; des bustes d'Emile Hennequin, de Valentin Baud-Bovy, de Louis Duchosal, de Jean Sulliger, d'Edouard Rod.

Comme la plupart de ceux qui sont à la recherche de l'idéal, M. Reymond ne fit pas de l'entreprise du monument Davel une affaire de lucre ; il y mit son âme d'artiste, son cœur de patriote et c'est en mettant en pratique le conseil de Gaspard André aux jeunes : *c'est par l'effort, par l'effort répété, par l'effort soutenu qu'on arrive*, qu'il est parvenu à

doter son pays d'origine d'un monument qui fait l'admiration des vrais connaisseurs.

De source certaine, nous savons que, après plusieurs années d'efforts, il lui reste un peu moins de trois mille francs pour son long et beau travail... Nous nous abstenons de rien ajouter.

Nouvelle séance du jury. — Dans une séance du 3 mars 1896, le jury ayant constaté avec une grande satisfaction que le statuaire avait résolu d'une manière irréprochable toutes les conditions qui lui avaient été posées lors de la première réunion lui adressa ses félicitations et émit le vœu que le gouvernement voulût bien mettre immédiatement à l'étude la restauration de la façade méridionale du château et de l'arrangement de la place.

Convention. — On pouvait dès lors conclure avec l'artiste. Une convention fut liée avec lui le 5 mars (voir aux annexes). Elle portait en substance : la livraison du monument pour le 1^{er} septembre 1898 ; le paiement des 50,000 francs, en trois termes comme suit :

15,000 francs après ratification de la convention par le comité ;

15,000 francs après achèvement et approbation du modèle en terre ;

20,000 francs après reconnaissance du monument.

L'inauguration eut lieu l'année du centenaire de notre indépendance, le 14 novembre 1898, en présence d'une foule considérable, du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, des autorités civiles et judiciaires, des divers comités.

La Patrie vaudoise voyait ses enfants groupés autour de la statue du Précurseur, unis dans un sentiment d'amour pour elle, de reconnaissance pour lui.

La vieille mère de l'artiste assistait au triomphe de son fils.

La statue en bronze, d'une superbe venue, a été coulée par le procédé de la fonte au sable, sous la responsabilité de M. Reymond, par l'une des premières maisons de Paris. Elle repose sur un piédestal de granit rose de Bayeno, d'un dessin exquis, construit par M. Doret, de Vevey, sur les plans de M. Eug, Jost, architecte. Sur la face principale, il porte la dédicace suivante :

AU MAJOR DAVEL

LE

PEUPLE VAUDOIS

Cette dédicace est surmontée d'un cartouche en bronze portant, discrètement voilée par une palme, la date du *24 avril 1723*.

Deux plaques en bronze enchâssées entre le centre du piédestal et les stèles qui en marquent les angles, portent les inscriptions suivantes :

Celle de droite :

Ce que je fais n'est pas l'œuvre d'un jour.

Celle de gauche :

Ma mort sera utile à mon pays.

Paroles de Davel montrant bien qu'il avait la vue claire de son sacrifice et du temps qu'il faudrait pour que celui-ci portât ses fruits.

Découvert au moment où retentissaient les sons de l'hymne vaudois, le monument fut remis à l'Etat par le président de votre Comité et il fut reçu, au nom du canton, par M. le conseiller d'Etat Ruchet, chef de l'Instruction publique. Une allocution de circonstance fut adressée aux membres du Grand Conseil rentrés en séance, par leur président, M. le député Oyex-Ponnaz.

Vidy. — Cette œuvre achevée, il en restait une à faire d'un caractère à la fois plus modeste et plus austère : celle de Vidy.

Nous en donnons ci-après le court résumé :

La nécessité de faire des économies, la raison meilleure encore d'harmoniser le monument de Vidy avec la mélancolie du site et les tristes souvenirs qu'il rappelle ont engagé votre commission à faire abstraction du superbe obélisque en marbre de St-Triphon, qui lui avait été offert à des conditions avantageuses. Ce luxueux monument aurait détonné et les travaux nécessités par sa pose auraient entraîné à de grandes dépenses.

Le Comité s'est rangé à l'idée émise par notre excellent collègue M. Ch. Vuillermet : une simple pierre fruste, sur un tertre gazonné, avec une inscription laconique rappelant l'événement.

Avec un très grand dévouement et une habileté digne d'éloges, M. l'archéologue Albert Naëf a dirigé des fouilles qui ont duré une trentaine de jours en vue de déterminer l'emplacement exact de l'échafaud et de retrouver si possible des restes de Davel, dont le corps dut être enfoui au pied de l'instrument du supplice. Il adressa à ce sujet un lumineux rapport au Comité et renonça à tout honoraire. De nombreux ossements furent exhumés et soumis à l'examen de M. le Dr Bugnion qui les trouva trop incomplets (les crânes faisaient défaut) pour oser se prononcer.

Après des recherches nombreuses faites dans le canton, avec l'aide obligeante de la Société des blocs erratiques, de M. le pasteur Vionnet et de M. le professeur Chuard, le Comité a accepté l'offre patriotique de la commune de Vaugondry d'un bloc erratique superbe du poids de 7000 kilos signalé par M. le président S^{el} Gander.

Il fut examiné, parut convenir, fut amené à Vidy et placé au sommet d'un tertre gazonné.

Debout, ombragé par le peuplier historique, ce bloc porte cette simple inscription :

ICI
DAVEL
DONNA SA VIE
POUR SON
PAYS

24 AVRIL 1723

La commune de Lausanne a généreusement contribué aux travaux de terrassement ; M. l'architecte Rouge a dirigé les travaux, de concert avec M. le peintre Ch. Vuillermet, dont les conseils ont été précieux.

Un fossé circulaire, planté d'ulmiers, d'iris, de carex et de menthes, entoure ce tertre et en fait une terre consacrée.

Le monument a été inauguré le dimanche 23 avril 1899 en présence de plus de dix mille personnes et sa remise à la commune de Lausanne a eu lieu par les soins de M. le colonel Ed. Secretan, dont les éloquentes paroles firent une profonde impression sur les assistants. M. le syndic Gagnaux, recevant le monument, fit un discours empreint des sentiments les plus élevés.

La cérémonie avait été ouverte par un discours de M. Thélin, ancien pasteur à Morrens, lequel fut religieusement écouté.

Remerciements. — Arrivés au terme de notre tâche, il nous reste à exprimer notre profonde gratitude aux autorités, aux souscripteurs, à tous les patriotes, aux amis de Davel qui nous ont aidés à l'accomplir.

Comptes. — Les comptes de la Société des monuments Davel, après vérification par M. le colonel Ch. Carrard, banquier, ont été soumis régulièrement chaque année au Conseil d'Etat qui les a approuvés.

Le règlement des dépenses terminé, il reste en dépôt à la Banque cantonale vaudoise au 31 décembre 1899 un solde de 7440 francs, dont la liquidation fera l'objet d'une des propositions de nos conclusions.

Conclusions. — Nous proposons au Comité :

1° de donner à la commission exécutive décharge de son mandat ;

2° de faire sien le présent rapport, après les modifications nécessaires ;

3° d'en déposer la minute, ainsi que les registres des procès-verbaux et autres documents à la Bibliothèque cantonale ;

4° de faire cession à l'Etat de Vaud de tous les droits du Comité, vis-à-vis de M. Maurice Reymond, en vertu de la convention du 5 mars 1896 ;

5° de liquider comme suit le solde de 7440 francs restant disponible :

a) verser 5000 francs à M. Maurice Reymond, en témoignage de satisfaction et de reconnaissance ;

b) verser le solde, environ 2500 francs, à l'Université de Lausanne pour en affecter le revenu trisannuel à un prix dit « prix Davel » destiné à récompenser le meilleur travail d'un étudiant de l'Université sur un sujet d'histoire vaudoise avant 1815 ;

6° de prononcer la dissolution du Comité après exécution, par sa commission, des conclusions qui précèdent ;

7° d'annoncer cette dissolution au Conseil d'Etat.

Lausanne, 30 mai 1900.

Pour la Commission exécutive :

Le Président,

C. DELESSERT.

